

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 septembre 2020

INCLUSION DANS L'EMPLOI PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE - (N° 3109)

AMENDEMENT

N ° AS41

présenté par

M. Blanchet, M. Daniel, Mme Brunet, M. Batut, M. Cabaré, Mme Thourot, M. Bouyx, M. Krabal,
Mme Brocard, M. Haury, Mme Brulebois et M. Huppé

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.